

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

Intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle
 Versement Transport
 Décision - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013, le périmètre de la communauté urbaine de Bordeaux a été étendu à la commune de Martignas-sur-Jalle à compter du 1^{er} juillet 2013, entraînant de plein droit l'extension du périmètre de transports urbains de la Cub à cette commune.

En application de l'article L.2333-67 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en cas d'extension du périmètre de transport urbain, résultant de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux à une commune au sein de laquelle le versement transport n'était pas institué, le conseil de communauté peut décider, par délibération, de réduire le taux du versement transport applicable sur le territoire de cette commune nouvellement incluse par rapport au taux applicable sur le territoire des autres communes, et ce, pour une durée maximale de cinq ans à compter de l'inclusion de cette commune.

Dès lors, le versement transport n'ayant pas été institué sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle et afin de ne pas pénaliser les entreprises redevables du versement transport sur cette commune, il est proposé de mettre en œuvre les dispositions précitées de l'article L.2333-67 du CGCT, pleinement applicable en l'espèce.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 33 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, codifié à l'article L.2333-67 alinéa 12 du CGCT,

VU les articles L. 2333-64 à L. 2333-75 et D. 2333-83 à R. 2333-104-1 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013 portant extension du périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle, à compter du 1^{er} juillet 2013,

VU la délibération n°2010/0749 du 22 octobre 2010 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la commune de Martignas-sur-Jalle intègre la Communauté urbaine de Bordeaux, entraînant de plein droit l'extension du périmètre de transports urbains de la Cub, et l'institution du versement transport à cette commune ;

DECIDE

Article 1 :

Le taux de versement transport est maintenu au taux de 2 % sur les communes de :

- Ambares-et-Lagrave 33 003
- Ambès 33 004
- Artigues-près-Bordeaux 33 013
- Bassens 33 032
- Bègles 33 039
- Blanquefort 33 056
- Bordeaux 33 063
- Bouliac 33 065
- Bruges 33 075
- Carbon-Blanc 33 096
- Cenon 33 119
- Eysines 33 162
- Floirac 33 167
- Gradignan 33 192
- Le Bouscat 33 069
- Le Haillan 33 200
- Le Taillan-Médoc 33 519
- Lormont 33 249
- Mérignac 33 281
- Parempuyre 33 312
- Pessac 33 318
- Saint-Aubin-de-Médoc 33 376
- Saint-Louis de Montferrand 33 434
- Saint-Médard-en-Jalles 33 449
- Saint-Vincent-de-Paul 33 487
- Talence 33 522
- Villenave-d'Ornon 33 550

Article 2 :

Le taux de versement transport applicable sur la commune de Martignas-sur-Jalle 33 273, nouvellement intégrée au périmètre de transport urbain de la Communauté urbaine de Bordeaux, est fixé comme suit :

- 0,40 % du 1^{er} juillet de l'année 2013 au 30 juin 2014,
- 0,80 % du 1^{er} juillet de l'année 2014 au 30 juin 2015,
- 1,20 % du 1^{er} juillet de l'année 2015 au 30 juin 2016,
- 1,60 % du 1^{er} juillet de l'année 2016 au 30 juin 2017,
- 2 % à compter du 1^{er} juillet 2017

Article 3 :

Le bénéficiaire du versement destiné aux transports en commun est la Communauté urbaine de Bordeaux, demeurant esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex.

Identifiant : 9303301

Le comptable dont dépend le bénéficiaire est :

Recette des Finances de la Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Identifiant RIB automatisé :

code banque	code guichet	numéro de compte	clé
30001	00215	C3300000000	82

Article 4 :

Le Président est autorisé à notifier cette décision aux services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) par courrier électronique (vt.transport@acoss.fr), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires, avant le 1er mai 2013, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches visant à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 AVRIL 2013**

PUBLIÉ LE : 26 AVRIL 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND